



Naturalisation des étrangers

Par **bijoux**, le **15/02/2012** à **13:45**

Bonjour,

je suis actuellement étudiante ayant validé un master2 en France et souhaite déposer une demande de naturalisation après de la préfecture d'EVRY dont je dépends. A la lecture des précédents commentaires. Cela risque-t-il d'avoir une incidence lors de mon renouvellement l'année prochaine?

Faudrait-il attendre de travailler pour soumettre une demande.

Merci d'avance pour vos réponses

Par **bijoux**, le **19/06/2012** à **16:58**

Bonjour,

J'aimerais savoir s'il est possible de faire une formation via l'ANPE si on possède un TS étudiant. Sachant que j'ai travaillé, mais je n'ai jamais touché d'ASSEDIC ou autre.

Merci par avance, pour votre réponse.